

Nomination de la Directrice des Relations Internationales

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Éducation, notamment son article L 712-2 ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021 ;
- Vu la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

Madame Fiona ERUAM, Ingénieure d'études (IGE), classe normale, est nommée en qualité de directrice des relations internationales.

Article 2

Dans le cadre de cette mission, Madame Fiona ERUAM assiste le Président dans la mise en place de la politique d'internationalisation des formations, de la recherche et de la culture à l'université des Antilles (UA). Elle coordonne la communication de toutes les actions liées aux relations internationales et à l'ouverture au monde l'UA.

Article 3

Cette nomination prend effet à compter du 4 mars 2022 et jusqu'à la fin du mandat du Président. Toutefois, la mission pourra prendre fin à la demande de l'intéressée ou du Président.

Article 4

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 3 mars 2022

Le Président de l'Université



Pr. Michel GEOFFROY